



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Secrétariat général

Direction des Ressources Humaines

*Sous-direction du développement professionnel
et des conditions de travail*

Bureau des recrutements par concours

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL D'INGÉNIEUR-ES DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT

Session 2018

RAPPORT GÉNÉRAL

DU

PRÉSIDENT DE JURY

M. Frédéric DUPIN
Ingénieur général des Ponts
des Eaux et des Forêts

EXAMEN PROFESSIONNEL SESSION 2018 POUR LE RECRUTEMENT D'INGÉNIEURES ET D'INGÉNIEURS DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT

I) CADRAGE GÉNÉRAL

La session 2018 de l'examen professionnel pour le recrutement d'ingénieures et d'ingénieurs des travaux publics de l'État s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

- le décret 2005 – 631 du 30 mai 2005 portant statut particulier du corps des ingénieurs des travaux publics de l'État,
- l'arrêté du 3 mai 2011 fixant les modalités de l'examen professionnel et de la formation ouvrant l'accès au corps des ingénieurs des travaux publics de l'État.

II) SÉLECTIVITÉ DES ÉPREUVES

La barre d'admissibilité a été fixée à 53,00 points (58 en 2016), correspondant à une note de 13,25 ce qui a conduit à déclarer 174 candidates et candidats admissibles, soit 17,26 % des présents.

À l'issue de l'épreuve d'admission, le jury a fixé la barre d'admission à 142,5 points (147 en 2016) pour la liste principale ce qui a conduit à inscrire 61 candidates et candidats sur la liste principale¹.

Le tableau ci-dessous indique les chiffres les plus significatifs de ce concours pour les neuf dernières années :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Places offertes	36	36	36	36	31	26	29	61	59
Inscrits	764	1278	1261	1177	1271	1222	1285	1292	1284
Présents à l'écrit	561	1013	966	870	954	902	1015	1008	993
Admissibles	90	116	111	105	89	80	90	174	174
Admis – liste principale	36	36	36	36	31	26	29	61	59

III) DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

III.1. Épreuve écrite d'admissibilité

Épreuve n° 1 : Il s'agit d'une note de problématique (durée : quatre heures ; coefficient 4) :

« L'épreuve consiste en la rédaction d'une note de problématique prenant appui sur des documents fournis au candidat et portant sur un cas ou une situation susceptible d'être rencontré(e) par les services dans le cadre des missions exercées par le ministère en charge de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ou ses établissements publics, cette épreuve faisant appel, d'une part, à des connaissances techniques, administratives, juridiques et économiques en liaison avec leur pratique professionnelle et, d'autre part, à des connaissances générales liées à l'exercice de fonctions dans le domaine d'activités des ministères

¹ Au sujet de la priorité en cas d'ex-æquo, l'article 5 de l'arrêté du 3 mai 2011 précise que « lorsque plusieurs candidats réunissent le même nombre de points à l'issue des épreuves d'admission, la priorité est accordée à celui ou celle d'entre eux qui a obtenu le nombre de points le plus élevé à l'épreuve n°2 » (entretien avec le jury).

de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. Le candidat pourra, le cas échéant, être amené à faire des propositions de solutions.

Cette épreuve vise à apprécier les qualités rédactionnelles du candidat, sa capacité de raisonnement et à comprendre des textes juridiques et/ou techniques, sa capacité à proposer des solutions et à les argumenter. »

III.2. Épreuves orales d'admission

Épreuve n° 2 : Entretien avec le jury (durée : quarante minutes ; coefficient 6) :

« Après un exposé de dix minutes du candidat portant sur sa carrière et sur le dossier qu'il aura présenté, l'entretien avec le jury portera sur les connaissances professionnelles particulières et générales liées à l'expérience de l'intéressé dans les différents postes occupés, sur sa capacité à analyser son environnement professionnel interne et externe ainsi que sur son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou managériaux les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur des travaux publics de l'État.

Cet entretien vise à apprécier la valeur professionnelle des candidats dans leur corps d'origine et leur aptitude à exercer les fonctions d'ingénieur des travaux publics de l'État. Il doit permettre d'évaluer l'ouverture d'esprit et la capacité d'adaptation des candidats, leur réactivité, leur aptitude à négocier, à être force de proposition et à animer une équipe.

Avant l'épreuve d'admission, chaque candidat admissible constitue un dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP) comportant les rubriques mentionnées en annexe de l'arrêté du 3 mai 2011 et le remet au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. Le dossier est transmis aux membres du jury par le service organisateur. Le dossier RAEP n'est pas noté. »

Épreuve n° 3 : Épreuve facultative de langue au choix :

« Anglais, allemand, italien, espagnol, le choix se fait au moment de l'inscription (préparation 20 minutes, entretien 20 minutes ; coefficient 1).

L'épreuve consiste en un exposé, à partir d'un texte en langue étrangère tiré au sort, suivi d'une discussion ayant trait au thème choisi ou tout autre thème d'actualité. Seuls les points au-dessus de 10 sur 20 sont pris en compte. »

En 2017 sur les 174 admissibles, 67 candidates et candidats ont passé cette épreuve facultative, et ils étaient 29 sur les 61 admis à passer l'épreuve en anglais ou espagnol.

IV) COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS DES ÉPREUVES

IV.1. Épreuve écrite d'admissibilité

IV.1.1. Description de l'épreuve écrite

Le ou la candidate était placé dans la situation d'un responsable de l'unité « Politique de l'eau » et référent inter-services de la DDTM de la Somme sur le dossier du projet Canal Seine Nord Europe.

En prévision d'un déplacement du préfet de département dans certaines communes, il était demandé au ou à la candidate de préparer une note à l'attention du préfet de département afin que celui-ci dispose à la fois :

- d'éléments généraux lui permettant de présenter le projet du Canal Seine Nord Europe dans ses dimensions techniques, économiques et environnementales ;
- d'éléments particuliers sur la problématique de la restauration de la rivière Tortille prévue dans le cadre du projet et affectant les communes traversées.

Pour ce faire, le ou la candidate était invité à aborder dans sa note :

1. Les éléments généraux dans une première partie :
 - le projet du Canal Seine Nord Europe (objectifs et données techniques),
 - les freins à ce projet en matière économique, environnementale,
 - les leviers d'action pour débloquent les freins identifiés.
2. Les éléments particuliers de la restauration de la rivière Tortille dans une seconde partie :
 - les principes techniques de la restauration ainsi que la politique dans laquelle elle s'insère,
 - les éléments propres à favoriser l'acceptabilité sociale des travaux présentés par les populations locales.

Le dossier fourni comportait treize documents : sept permettant d'appréhender sous différents angles et de façon plus ou moins développée le projet du Canal Seine Nord Europe, et six documents permettant d'élaborer la seconde partie de la note sur la problématique de la restauration de la rivière Tortille.

IV.1.2. Rappel des objectifs guidant la rédaction

Il doit bien s'agir d'une note de problématique et non pas d'une note de synthèse : « *Cette épreuve vise à apprécier les qualités rédactionnelles du candidat, sa capacité de raisonnement et à comprendre des textes juridiques et/ou techniques. Le candidat peut être amené, le cas échéant, à proposer des solutions* ».

Le ou la candidate doit montrer qu'il réfléchit, qu'il sait dégager les enjeux, distinguer l'essentiel et prioriser, et comprendre les contextes d'exercice des métiers des ministères employeurs autant que leur technicité.

IV.1.3. Ce qui était attendu par le ou la candidate dans la copie

Sur l'ensemble de la copie, il est attendu du ou de la candidate :

- une structuration claire des propos,
- une bonne qualité rédactionnelle,
- une mise en forme synthétique de la réponse apportée,
- une cohérence générale des propos.

Partie 1 : Présentation du projet du Canal Seine Nord Europe

Dans cette partie, il était attendu que le ou la candidate développe notamment les aspects suivants :

- les objectifs et données techniques du projet : en particulier la place européenne du canal, son intégration dans un objectif de report modal et de lutte contre la saturation des réseaux routiers, les données propres au canal, les trafics estimés, le coût des travaux ;
- les freins au projet : l'importance du coût et la question de son montage financier, les contradictions environnementales affichées, le contexte national et la pause des grands projets d'infrastructure ;
- les leviers d'action : le développement économique escompté avec l'effet sur la compétitivité locale (chiffres d'emplois), le financement européen acquis, la baisse des coûts de transport par la massification, l'impact environnemental et la baisse des GES, les solutions hydrauliques ;
- enfin la capacité du ou de la candidate à replacer le projet dans le contexte actuel et sa prise de recul sur les étapes à venir apportaient une plus-value à la présentation.

Partie 2 : Problématique de la rivière Tortille

Dans cette seconde partie, il était attendu que le ou la candidate évoque en particulier les points ci-dessous :

- la politique Éviter Réduire Compenser (ERC) et ses principes succincts ;
- la notion de compensation écologique liée à la restauration de la rivière Tortille ;
- les détails techniques sur la restauration : réaménagement par création de lits emboîtés pour redonner un espace de liberté ;
- les détails techniques par commune afin d'avoir une approche territorialisée de nature à aider le préfet lors de ses visites ;
- les arguments d'acceptabilité sur la renaturation physique et écologique proposée par la restauration ;
- pour l'ensemble de ces points, la capacité du ou de la candidate à territorialiser ses propos au regard des communes traversées a constitué une plus-value appréciée de l'analyse.

IV.1.4. Observations sur la pertinence du contenu des rédactions

De façon générale

L'esprit de synthèse fait défaut dans nombre de copies. S'il est une chose d'aller chercher dans le dossier les éléments de réponses aux questions formulées dans le sujet, il en est une autre de parvenir à les trier et les hiérarchiser pour organiser leur présentation de manière synthétique, en mettant en avant l'essentiel. À cet égard, il est frappant de constater que certaines copies de 4 pages ont obtenu la moyenne, quand d'autres n'y parvenaient pas en 10 pages.

Le jury a par ailleurs regretté que trop de candidates et candidats aient une approche « désincarnée » des politiques publiques, qui s'est traduit dans cette épreuve par une incapacité à établir un lien entre le sujet général du transport fluvial et la réalité du projet étudié et du territoire concerné. Il était attendu des candidates et candidats qu'ils s'appuient davantage sur le projet et le contexte de la visite de terrain effectuée par le préfet pour rendre une note de problématique davantage concrète et opérationnelle, qui permette « d'accrocher » des éléments de politique publique à un territoire donné. Il s'agit ici d'un exercice particulièrement courant pour les ingénieures et ingénieurs des Travaux Publics et l'absence de pragmatisme de certains dans la rédaction de la note est très regrettable.

En particulier, si beaucoup de candidates et candidats sont parvenus à rassembler les données qu'ils ont pu collecter dans le dossier sur le projet du Canal Seine Nord Europe, en réponse aux attendus de la première partie, très peu ont réussi à aller au bout de l'exercice et préparer une seconde partie utilisable et répondant au sujet. En particulier, la visite des territoires (pourtant éclairée par des nombreux documents) a rarement été prise en compte pour offrir une approche par commune, ou du moins une tentative de se rapprocher du territoire en répondant à la problématique. Ceci est très regrettable, d'autant que c'est bien sur cette partie que les qualités des candidates et candidats pouvaient se démarquer une fois l'exercice de synthèse réalisé sur le projet dans son ensemble.

Quelques copies ne sont pas arrivées au bout de l'exercice et montrent l'importance à nouveau de la préparation de cet écrit très spécifique. Il convient de bien traiter l'ensemble du sujet : cela suppose de gérer son temps, mais surtout de hiérarchiser son propos en gardant en tête le sujet. Si les introductions sont bien construites dans la quasi-majorité des copies, bien que parfois trop longues et non problématisées, les conclusions en revanche ne sont pas souvent présentes, alors qu'elles peuvent apporter, dans la majorité des cas, une réelle plus-value.

Une nouvelle fois, la lecture du sujet doit être une étape fondamentale. Le ou la candidate ne doit pas hésiter à y revenir pour s'assurer d'avoir répondu à l'ensemble des parties.

Le jury déplore quelques digressions (pour se rapprocher *a priori* de ce que le candidat sait par ailleurs). Celles-ci doivent être évitées au même titre que les opinions ou jugements de valeur souvent hors sujet.

Enfin, comme par le passé, le jury constate l'insuffisance des raisonnements et démonstrations appuyés par des données chiffrées, absolument nécessaires pour étayer les analyses et propositions du ou de la candidate, celles-ci étant trop souvent servies de manière péremptoire. A titre d'exemple, de nombreuses et nombreux candidats affirment que la voie d'eau permet de réduire les émissions de CO2 et se conforme ainsi aux objectifs de la COP21, sans prendre la peine de citer au moins l'un des chiffres présents dans les divers documents. Dans certaines copies, des précisions ont pu être apportées sous forme de schéma clair et approprié. Le cas échéant, le schéma peut servir d'appui à la rédaction de la copie tout en sachant que l'exercice demandé reste bien une note à l'attention du préfet.

Au niveau du fond

Le sujet étant assez général, le jury attendait des propos précis et une organisation claire du propos. Les documents ne présentaient pas de difficulté particulière même s'ils regorgeaient d'informations. Une première lecture succincte devait permettre de séparer l'essentiel de l'accessoire.

Le jury remarque que la première partie a été généralement bien traitée. Cependant, les copies auraient pu gagner en efficacité par une meilleure organisation du propos par thématiques. Malheureusement, beaucoup de candidates et candidats semblent s'être concentrés uniquement sur cette première partie, ce qui révèle une gestion du temps non maîtrisée.

En conséquence, la seconde partie a été traitée de façon très légère par de nombreuses et nombreux candidats, voire totalement escamotée par certains.

En particulier, rares sont les copies à s'être intéressées à l'approche territoriale pourtant très présente dans le dossier, que ce soit techniquement dans le contrat territorial ou sur les aspects d'acceptabilité plus sociaux dans le document sur l'atelier public du paysage.

De plus, peu de candidates et candidats ont replacé la restauration de la Tortille en tant que compensation écologique. De la même manière, alors que la politique « Éviter Réduire Compenser » occupe le devant dans la déclaration publique modificative, de nombreuses et nombreux candidats se sont référés à cette approche et ont détaillé ses ressorts, mais le plus souvent de manière purement théorique et sans établir le lien avec le projet de restauration qu'il leur était demandé de présenter.

Enfin, un minimum de sens critique et de précautions s'imposent lorsque l'on est amené à reprendre des arguments ou des propos insuffisamment étayés ou qui ne sont pas forcément objectifs (par exemple une interview de maître d'ouvrage ou une plaquette de présentation destinée à vanter les mérites du projet ...). Trop de candidates et candidats recopient directement ces éléments et les énoncent comme s'il s'agissait de vérités universelles. Trop peu, au contraire, savent prendre la distance nécessaire en signalant par une formule adaptée et l'emploi du conditionnel et montrer ainsi qu'ils ne prennent pas nécessairement pour argent comptant l'intégralité de ces propos.

Au niveau de la structuration de la copie

La très grande majorité des candidates et candidats ont suivi le plan suggéré.

La première partie est généralement bien réalisée. Attention cependant, certaines et certains candidats juxtaposent les éléments sans mettre de lien logique entre eux. L'exercice demandé suppose de hiérarchiser le propos, et d'être efficace dans son rendu. Une suite non construite d'éléments afin de « remplir » à tout prix n'est pas le but recherché. Les candidates et candidats doivent se rappeler la finalité de l'exercice : donner au préfet les éléments de compréhension. Il faut donc être simple, concis mais précis.

La seconde partie a été beaucoup moins bien traitée dénotant à la fois une mauvaise maîtrise du temps des candidates et candidats, mais également une difficulté à traiter la question demandée, plus opérationnelle et faisant appel à la réflexion du ou de la candidate pour structurer sa démonstration. C'est sur cette partie que les écarts se sont faits. Trop peu de copies ont répondu aux attentes de cette partie, survolant la problématique et oubliant l'aspect territorial du propos.

Au niveau de la qualité rédactionnelle

Le jury constate cette année encore que la qualité rédactionnelle des copies est dans l'ensemble assez bonne. Cependant, environ une copie sur dix est notablement insuffisante sur ce point avec des imprécisions de langage susceptibles de nuire à la compréhension. Aucune et aucun des candidats concernés n'a passé la barre d'admissibilité, la faible aisance rédactionnelle allant de pair avec un fond insuffisant.

Lisibilité de l'écriture

L'attention des candidates et candidats est attirée sur le nombre significatif de copies à la limite de la lisibilité (avec parfois des mots indéchiffrables), requérant un temps de déchiffrement qui diminue d'autant la compréhension générale du lecteur.

IV.1.5. En conclusion

Les meilleures copies sont celles qui ont su répondre à l'ensemble du sujet, et donc en particulier celles qui ont su traiter la partie 2 en adoptant une démarche territoriale propre à offrir un propos structuré, mais ciblé au préfet lors de sa visite.

IV.2. Épreuves orales d'admission

IV.2.1. Déroulement de l'épreuve

Six sous-jurys composés de 3 membres ont auditionné les candidates et candidats admissibles. Les notes ont ensuite été harmonisées par l'ensemble du jury.

L'épreuve, de quarante minutes, se déroule en deux temps : dix minutes au cours desquelles le ou la candidate présente son parcours professionnel et trente minutes consacrées à une conversation avec le jury.

Cette seconde partie de l'entretien, destinée à évaluer les qualités professionnelles, présente une répartition équilibrée du temps entre les questions sur le parcours professionnel, celles sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), et celles sur des problématiques ministérielles (appréciation de la culture du ou de la candidate).

Chaque entretien est étayé par un dossier de RAEP dans lequel figurent les éléments relatifs au parcours professionnel du ou de la candidate ainsi que deux actions entreprises. Ce dossier est ainsi exploité à la fois par le ou la candidate pour son exposé, et par le jury pour les questions de l'échange qui s'ensuit.

IV.2.2. Appréciations du jury sur la nature de l'épreuve

IV.2.2.1. Sur le dossier

Le cadre RAEP imposé pour l'établissement des dossiers a été respecté par toutes et tous les candidats qui ont tous présentés des dossiers de bonne facture. Mais le jury, une nouvelle fois, constate qu'il n'est pas toujours évident de situer l'agent dans l'organisation du bureau ou du service.

Quelques points d'attention peuvent être proposés :

Au niveau de la partie « Votre expérience professionnelle »

Le formalisme du cadre RAEP invite le ou la candidate à fournir des renseignements factuels et succincts.

Il est rappelé qu'il convient de ne mentionner que les activités principales et/ou travaux réalisés marquants. Les listes « à la Prévert » d'une multitude d'activités ou de petits et simples projets parfois réalisés en moins de deux semaines présentent assez peu d'intérêt et ne contribuent pas à la démonstration du potentiel du ou de la candidate, de sa capacité de synthèse et à se projeter

dans une posture d'ITPE. Il est recommandé au ou à la candidate de mentionner le titre de son poste (sa fonction), sa position dans l'organigramme, le dimensionnement de l'équipe le cas échéant si celui-ci est porteur d'information.

L'attention des candidates et candidats doit aussi porter sur les compétences principales indiquées comme développées dans l'exercice de leurs différentes activités. Elles ont en effet une place essentielle au titre de la « reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ». Il doit s'agir de compétences personnelles dont le ou la candidate peut assumer la maîtrise devant le jury. Il doit pour cela être en capacité de donner des exemples précis.

Au niveau de la partie « Votre parcours de formation »

Même si dans les faits le parcours de formations suivies n'amène pas systématiquement de questions lors de l'oral, cette partie du dossier était dans l'ensemble bien calibrée avec la mention des formations essentielles suivies liées aux compétences mises en avant.

Pour le jury, la connaissance de toutes les formations professionnalisantes reçues permet d'apprécier les conditions dans lesquelles les candidates et candidats qui changent de poste se retrouvent quasiment immédiatement « spécialistes » du domaine. Il est en effet surprenant de constater que bon nombre d'entre eux n'affichent leur acquisition de compétences que via l'auto-formation et/ou le compagnonnage. De plus, elle permet de savoir dans quels domaines les candidates et candidats ont identifié des faiblesses, les axes de progression qu'ils ont privilégiés et, pour certains, cela permet de tester les compétences qu'ils affirment avoir acquises.

Au niveau de la partie « Les acquis de votre expérience professionnelle au regard du profil recherché »

Les candidates et candidats décrivent ces acquis dans une note dite « partie libre ».

Sur la forme, rappelons que l'exercice consiste en une note dactylographiée d'au plus deux pages. Les textes manuscrits, même aisément lisibles, et ceux très longs écrits avec une taille de caractères assez petite pour qu'ils puissent tenir dans deux pages, desservent les candidates et candidats. Ils font preuve d'une certaine incapacité à respecter des règles imposées ainsi que d'une inaptitude à l'analyse et à la synthèse.

Cette année, beaucoup de candidates et candidats ont fait l'effort de privilégier une présentation axée sur le développement de leurs compétences, et ont réussi à valoriser les acquis de leurs expériences en se détachant de la présentation chronologique des postes occupés. Cette dernière forme d'exposé, plus classique, reste cependant possible et pertinente. Quelle que soit la forme, il est important de rappeler que le ou la candidate doit faire preuve de concision et de synthèse tout en illustrant concrètement le développement de ses compétences au cours de ses expériences.

La rédaction est également maladroite quand elle laisse penser que le ou la candidate s'approprie la réussite d'une équipe, d'une action. À l'inverse, certaines et certains candidats ne se mettent pas suffisamment en avant. Attention aussi à la formulation avec le « on » ou le « nous » : s'il est intéressant de mettre en avant la valeur-ajoutée d'un travail collectif et coopératif, le sous-jury a parfois du mal à identifier la part assurée en propre par le ou la candidate. Effectivement, il est nécessaire que le ou la candidate fasse preuve « d'honnêteté intellectuelle » et identifie bien son périmètre d'action dans les différentes expériences décrites évitant ainsi au jury de demander des précisions sur le rôle précis du ou de la candidate.

Les meilleurs dossiers sont souvent ceux où le ou la candidate présente ses acquis indépendamment du parcours et où son positionnement dans l'organigramme des services où il a été affecté est explicite. Ces agents précisent également leurs fonctions d'encadrement (quand ils en ont) et leurs responsabilités exactes, indiquent comment elles ont évolué dans le temps avec l'expérience et la confiance de leur encadrement, et font la démonstration de leurs aptitudes.

Dans la plupart des RAEP, les motivations du ou de la candidate à devenir ITPE sont faiblement développées.

Au niveau de la partie « Exemples de travaux réalisés »

Quasiment toutes et tous les candidats ont fourni des documents illustrant leur production personnelle en annexe. Ces documents, ainsi que la fiche d'accompagnement, sont utiles pour juger des capacités de synthèse, d'évaluation et de présentation du ou de la candidate. Ils permettent éventuellement de creuser des points particuliers, à caractère technique ou non.

Le jury a remarqué quelques documents particulièrement intéressants qui illustrent un aspect de l'étendue des connaissances et de l'activité de l'agent, qui valorisent son travail, ses fonctions et ses responsabilités.

Par contre, d'autres documents – dont la valeur intrinsèque n'est pas en cause – sont de faible intérêt dans le cadre de l'examen.

Le jury recommande de veiller à la qualité de la note de présentation de ces documents. Le ou la candidate devrait mieux expliciter, sur la base du ou des exemples qu'il a choisis, les connaissances et compétences qu'il a pu mettre à profit et acquérir et comment il a pu exploiter ses qualités et ses aptitudes pour traiter une affaire dans laquelle il avait de réelles responsabilités qui sont à souligner. Le mode opératoire employé est à décrire également le cas échéant. Cela participe à la démonstration de la capacité du ou de la candidate à s'organiser, à fédérer, à animer, à coordonner. Enfin, ne pas oublier de faire mention du lien hiérarchique et du rendu-compte (une impression désagréable a parfois été observée pour certains dossiers ou lors de l'entretien que le ou la candidate faisait « tout et tout seul ! »). Dans le même registre, les collaborations transversales et le travail coopératif sont également à valoriser, dans la mesure où ils témoignent de la capacité du ou de la candidate à s'inscrire dans une production collective à plus forte valeur ajoutée.

Il s'avère nécessaire d'indiquer que les exemples fournis ainsi que leurs fiches d'accompagnement ne doivent pas mettre en scène dans des rôles critiques des personnes, des structures ou des entreprises identifiées ou identifiables.

Enfin, on peut regretter que certaines et certains candidats fournissent un dossier trop étoffé ne permettant pas de valoriser le travail effectué et les desservant car ne montrant pas alors leur capacité de synthèse. Une fiche explicitant le travail accompli accompagnée d'une courte illustration, un extrait de document, etc. semble dans la grande majorité des cas largement suffisant. En résumé, le jury attire l'attention des candidates et candidats sur l'importance de choisir des documents qui à la fois illustrent sans ambiguïté la part personnelle prise par le ou la candidate dans une action (éventuellement développée et explicitée dans la note de présentation), et soient d'une taille raisonnable pour en permettre une lecture rapide.

À l'opposé, il est tout aussi surprenant que quelques rares candidates et candidats ne présentent aucune action réalisée au cours de leur parcours.

IV.2.2.2. Sur l'entretien

Au niveau de la présentation de carrière

La majorité des candidates et candidats a préparé sa présentation. Quelques-uns n'ont pas utilisé l'intégralité des dix minutes prévues, augmentant le temps d'échange d'autant, sans que cela ne leur porte préjudice. Mais globalement le délai des dix minutes est assez bien respecté par les candidates et candidats entraînés à l'exercice.

Les candidates et candidats ont présenté majoritairement leur parcours professionnel de manière chronologique.

Une présentation plus « thématique » permet au ou à la candidate de montrer ses capacités d'analyse et de synthèse et constitue donc un plus, à condition qu'elle soit suffisamment maîtrisée pour rester simple et compréhensible. En effet, même en disposant du RAEP comme soutien, il a parfois été difficile de s'y retrouver : l'originalité ne doit pas être recherchée au détriment de la clarté de l'exposé et de la structuration du propos.

S'agissant des talents oratoires, il n'est pas agréable pour le jury d'entendre un ou une candidate réciter son texte d'un ton monocorde et sous la forme d'un langage écrit, avec un manque de naturel et de conviction qui nuisent fortement au contenu de la présentation. Le jury attire fortement l'attention sur l'importance d'une présentation vivante et expressive. Il serait utile, si ce n'est pas déjà le cas, que les candidates et candidats puissent bénéficier, dans le cadre des formations PEC, d'une préparation spécifique à cet exercice, d'autant plus que la compétence recherchée s'avère utile dans de nombreuses situations professionnelles.

Au cours de sa présentation, le ou la candidate a intérêt à rappeler les points forts de son dossier RAEP (même s'ils sont bien exposés et détaillés) car un rappel est toujours opportun et l'exposé oral peut permettre une mise en valeur particulière du propos.

Quelques candidates et candidats listent parfois les compétences acquises lors de chaque poste sans que cela ne présente d'intérêt alors que les meilleurs d'entre eux décrivent des actions concrètes menées au regard du contexte démontrant ainsi leurs réelles capacités. Ce type de présentation permet également facilement au jury de revenir sur les différents sujets évoqués.

Dès cette première partie de l'entretien, le jury ressent des difficultés chez certaines et certains candidats à préciser leur positionnement dans la structure où ils évoluent, à expliquer leur rôle

ainsi qu'à démontrer la capacité à prendre du recul et de la hauteur (probablement en lien avec des RAEP trop étoffés qui ne permettent pas de mettre en évidence les capacités de synthèse). Enfin, cette présentation de carrière du ou de la candidate n'a d'intérêt que si elle n'est pas un « copier-coller » des acquis professionnels décrits dans le RAEP.

Au niveau de l'échange avec le jury

Certaines et certains candidats ne se sont visiblement pas suffisamment préparés à un entretien de trente minutes.

Il est important de pouvoir à la fois convaincre le jury de la réalité des actions menées par une description concrète et aussi témoigner de la prise de recul sur les fonctions exercées. La hauteur de vue et le recul par rapport aux postes, aux missions, à leurs interactions avec l'environnement professionnel, sont déterminants. Ce sont les qualités qui permettent de faire la différence entre la bonne candidate et le bon candidat et celui qui sort du lot.

Un grand nombre de candidates et candidats présentent des signes de stress, ce qui est naturel au regard de l'enjeu professionnel que représente l'examen. Certaines et certains candidats arrivent à dépasser cet état au fil des minutes, ce qui leur permet de monter en puissance et d'avoir une conversation fluide avec le jury. S'il n'y a pas de remède universel pour lutter contre le stress, nous ne pouvons qu'inviter les candidates et candidats à s'entraîner à l'exercice, en participant à des oraux blancs par exemple, pour être plus à l'aise le jour J.

Les candidates et candidats doivent aussi montrer des capacités de dialogue et d'écoute. Des réponses synthétiques, concises et argumentées sont attendues sans détourner ou élargir les questions vers des domaines plus maîtrisés.

Les candidates et candidats se montrent assez rarement force de propositions (pour leur structure, leur service, leur unité, etc.) ou n'ont pas su le démontrer malgré les questions posées par le sous-jury. C'est pourtant une qualité et une capacité forte attendue pour un cadre A. En sus, assez peu de candidates et candidats semblent s'être mobilisés dans des groupes de travail internes à leur structure.

En revanche, des candidates et candidats préparés ou habitués à argumenter et débattre sur des dossiers à enjeux profitent des questions pour enrichir les réponses et évoquer des situations ou des rôles valorisants y compris dans le cas de questions fermées.

Il est demandé aux candidates et candidats de démontrer les faits énoncés tels que les actions conduites, la façon de le faire, le niveau de responsabilité, les compétences acquises, le tout illustré par des exemples concrets.

Certaines et certains candidats savent très bien expliquer comment ils ont acquis, par leur dynamisme et leur motivation, diverses compétences et progressivement la confiance de leur hiérarchie, gagnant en autonomie et en responsabilités.

Il est souhaitable qu'une ou qu'un futur ingénieur ait des notions précises de management, incluant la gestion de conflits, voire la gestion de crise. Les candidates et candidats qui n'ont pas encore été impliqués dans de telles situations devraient toutefois être en mesure de montrer qu'ils en connaissent les principes et les enjeux, ne serait-ce que par l'analyse de leur situation de « managés ». Les candidates et candidats qui n'ont pas été en posture de management mais qui ont laissé transparaître au cours de l'entretien leurs qualités humaines et de leadership ou leur capacité à gérer des situations complexes, n'ont pas été pénalisés.

Les candidates et candidats qui ont occupé peu de postes ou qui sont spécialisés doivent s'intéresser aux grandes politiques portées par nos ministères et aux métiers que l'on y exerce (surtout en tant que cadre A). Les candidates et candidats qui se détachent font d'ailleurs preuve de curiosité d'esprit au-delà de leurs postes stricto sensu. La préparation de l'examen doit être l'occasion de se renseigner sur les structures de l'administration, les principales politiques, les enjeux nationaux, les actualités qui sont sous la responsabilité de nos ministères. Trop souvent, les réponses proposées par les candidates et candidats interrogés sur cette connaissance sont pauvres. À l'échelle de leur service, nous avons observé que si plusieurs candidates et candidats se sont impliqués dans l'élaboration d'un projet de service, quelques-uns n'en connaissent pas les principales orientations. Il est essentiel pour un agent souhaitant accéder à la catégorie A qu'il s'intéresse et qu'il connaisse les documents de pilotage et/ou stratégiques de sa structure (projet de service, feuille de route, etc.). De plus, ils doivent également comprendre les enjeux de ces documents et l'impact sur leur activité au quotidien. Certaines et certains candidats sont très « auto-centrés » sur leurs missions et connaissent à peine les travaux et résultats de leurs collègues parfois situés dans leur unité. Les réponses aux questions relatives à l'actualité de leur service, leur territoire, des ministères, etc. sont très (trop) souvent restées nébuleuses. Il semble

important de rappeler aux candidates et candidats qu'au-delà de la connaissance des sujets qu'ils doivent avoir, ils doivent surtout être en capacité de les expliciter simplement et de manière synthétique. Les candidates et candidats doivent d'une manière générale montrer qu'ils sont capables de penser et de se forger un avis, de manière autonome, sur les grandes thématiques de nos ministères. Lorsqu'on les interroge sur telle ou telle politique publique, la majorité des candidates et candidats est en mesure de citer la dernière loi publiée ou à l'étude. Déjà moins nombreux sont ceux qui s'avèrent capables de restituer la politique en question et les textes qui l'accompagnent en termes d'objectifs à atteindre par rapport à un contexte et des enjeux. Une minorité enfin parvient à exprimer et soutenir de manière argumentée une position personnelle critique (que celle-ci soit positive ou négative) en s'appuyant sur des exemples concrets et des situations vécues.

Au vu des trop nombreuses réponses « politiquement correctes » qui se gardent soigneusement d'exprimer une opinion, le jury estime utile de dissiper tout malentendu en affirmant que c'est au contraire la capacité à soutenir un point de vue qui est attendue du ou de la candidate. En effet, même quand il a été rappelé aux candidates et candidats à plusieurs reprises qu'il n'y avait pas de bonnes réponses, peu d'entre eux ont réellement été en capacité d'affirmer une position claire et construite ; les réponses évasives et peu argumentées ne permettant alors pas aux candidates et candidats de se mettre en valeur.

L'entretien aborde fréquemment les motivations du ou de la candidate à exercer des fonctions d'ITPE, ainsi que le projet professionnel envisagé. Le passage de ce concours pour la plupart s'inscrit dans un parcours professionnel qu'ils ont parfois du mal à expliquer clairement. Il faut que les candidates et candidats y aient réfléchi et exposent une vraie motivation, autres que « je souhaite exercer davantage de responsabilités » ou « il est naturel que, étant TSC, j'aspire à être ingénieur », affirmations qui, non argumentées, sont peu convaincantes. Le sous-jury a pu parfois se demander si certaines et certains candidats savaient pourquoi ils étaient là constatant un manque général de maturité et de capacité à la prise de recul. Il est apparu que beaucoup d'entre eux n'ont pas vraiment réfléchi à ce que voulait dire « devenir ITPE », aux conséquences de ce changement de position. De même, ils ne disent pas pourquoi ils veulent devenir ITPE et annoncent souvent qu'ils aimeraient être « chef de bureau » ou « chargé de mission » sans vraiment connaître les missions principales de ces types de postes, voire les domaines d'activités dans lesquels ils sont susceptibles d'évoluer en cas de réussite. Enfin, lorsque les candidates et candidats sont interrogés sur les postes précis qu'ils pourraient occuper, ils n'en connaissent généralement qu'un, celui de leur structure. Rares sont ceux qui ont interrogé, avant l'oral, l'ensemble du champ des possibles et qui se sont projetés sur trois ou quatre postes différents. Il est donc attendu que le ou la candidate fasse preuve de détermination avec un projet professionnel mûri. Même si l'exercice peut sembler artificiel, il faut que le ou la candidate se projette clairement sur la suite de sa carrière ; c'est l'un des facteurs qui peut faire la différence par rapport aux concurrents.

Peu de candidates et candidats pensent à montrer qu'ils connaissent réellement les fonctions et les responsabilités du niveau A auxquelles ils aspirent et se sont préparés en se mettant en situation.

Il peut être utile aussi d'encourager les candidates et candidats à identifier deux ou trois qualités et défauts personnels.

IV.2.2.3. Sur les candidates et candidats

Dans l'ensemble les candidates et candidats savent détailler leur métier au quotidien, ils ont des parcours assez variés (postes en DREAL / DDT / DIR / administration centrale / collectivités / établissements publics) et une majorité d'entre eux l'ont construit dans une logique d'évolution des compétences. Même si on note globalement une faible mobilité géographique (sans que cela pénalise le ou la candidate), la plupart des candidates et candidats ont changé d'orientation durant leur carrière, pour des raisons personnelles ou encore suite à différentes réorganisations des services. Quelques-uns ont choisi un parcours de spécialiste et ont su développer une vraie compétence que le jury a su reconnaître.

Le jury recommande par ailleurs aux candidates et candidats ayant acquis de solides compétences lors de formations (initiales ou continues) et/ou de leurs expériences professionnelles à se présenter devant le comité de domaine adéquat en vue d'une validation du statut de spécialiste, ou d'expert avant l'examen professionnel. Cela est particulièrement vrai pour les candidates et candidats ayant des publications à leur actif.

IV.2.2.4. Les attentes du jury

Les candidates et candidats qui ont montré de la clarté, de l'honnêteté, de l'humilité et de la sincérité dans leur présentation de carrière ont été appréciés ainsi que ceux qui ont démontré leurs compétences acquises au fur et à mesure des postes occupés.

Même si ça semble évident, il est attendu que le ou la candidate adopte un comportement professionnel à l'égard du jury qui peut parfois ressentir du ou de la candidate de l'arrogance ou encore une trop grande familiarité par exemple.

Le jury attend des candidates et candidats l'aptitude à l'analyse des situations et le recul nécessaire, l'ouverture d'esprit, la connaissance de l'environnement professionnel, les prises de décisions réfléchies (sans se réfugier systématiquement derrière l'autorité hiérarchique supérieure), un sens de la réflexion et une maturité dans les choix proposés, et aussi le sens du rendu-compte hiérarchique.

Il est attendu des techniciens supérieurs qui aspirent à exercer des fonctions d'ingénieurs et d'ingénieurs des TPE qu'ils :

- démontrent la cohérence de leur parcours en capitalisant les acquis de leurs expériences pour les utiliser immédiatement et dans les postes à venir ;
- fassent preuve d'ouverture d'esprit notamment au travers des questions sur les politiques menées par nos ministères, y compris en dehors de leur domaine d'expérience ;
- montrent de la curiosité et du dynamisme dans la description de leurs missions ;
- soient capable, en l'absence de connaissance sur un sujet donné, d'utiliser leurs aptitudes et connaissances actuelles pour élaborer une réponse ou des éléments de réponse à la question posée ;
- fassent preuve d'esprit d'analyse et de synthèse pour répondre clairement, rapidement et précisément ;
- expriment un jugement très sûr mais avec avis circonstancié au travers de mises en situations ;
- se situent naturellement dans une posture de cadre ;
- montrent leur désir d'être ingénieur des TPE.

Les candidates et candidats sont évalués au regard des compétences et aptitudes attendues chez une ou un ingénieur des TPE. Chaque candidate et candidat doit donc être capable, notamment et sans être exhaustif, de piloter un projet, d'être clair, précis et synthétique, d'encadrer et valoriser une équipe, de concevoir une réponse dans les délais à une commande ou à une urgence, d'être force de proposition, de prendre la parole en public. Il doit démontrer son goût pour la prise de responsabilités, l'aptitude à défendre les enjeux de l'État (sans aucun compromis).